

Chantage nucléaire

Le Conseil fédéral vient donc de consacrer quelques pages à la question énergétique : « message » proposant de modifier la loi atomique, « message » rejetant l'initiative « Pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques ».

Le point de vue de l'exécutif n'a pas grand-chose qui puisse surprendre : le rejet de l'initiative était attendu; la révision de la loi porte la marque légère et prévisible d'une pression populaire, sensible surtout dans un certain élargissement du droit de recours.

La balle est maintenant dans le camp parlementaire. Les débats les plus chauds porteront à coup sûr sur la compétence pour autoriser (Conseil fédéral ou Assemblée fédérale ?) et sur la fameuse « clause du besoin ».

Sur ce dernier point, pas trop d'illusions à se faire du côté des « écologistes » ! Ces derniers mois, cette notion a été comme détournée de son sens premier. Les experts entendaient en effet, à l'origine, le « besoin » comme une exigence fondamentale de la politique énergétique : aurons-nous globalement besoin de tant d'énergie qu'il faille construire telle ou telle centrale ? Aujourd'hui, le « besoin » a été étendu à la diversification des sources d'énergie : telle ou telle centrale s'impose-t-elle, eu égard à notre dépendance face aux produits pétroliers ? Quand l'on sait combien le pétrole l'emporte sur nos carnets de commande face à toutes les autres énergies, autant dire que la « clause du besoin », dans cette acceptation, ne pourra pas servir de rempart contre la prolifération abusive des centrales.

Les échanges au parlement seront certainement d'autant plus vifs que, sur le terrain, tous les coups sont permis. Alors que l'offensive pour les économies d'énergie semble rencontrer peu d'échos dans la population (la législation adéquate, elle, paraît s'enliser dans les travaux pré-

paratoires sans que M. Ritschard y ait mis bon ordre jusqu'ici), les industriels du nucléaire, eux, font parler la grosse artillerie : c'est Motor Columbus qui, se résignant à une baisse du dividende, ne manque pas de faire savoir que cette mesure est due aussi au marasme dans la construction des centrales nucléaires; c'est Elektrowatt (Göesgen-Daeniken, Leibstadt, Kaiseraugst, Graben, Bugey en France) qui avertit charitablement que si une pause devait être officiellement décrétée dans le programme de construction, le groupe n'aurait plus qu'à abandonner son activité dans le domaine de l'énergie nucléaire... Bref, le chantage à l'emploi.

A l'évidence, un tel climat (voir aussi le « courrier » qui suit !) ne permet pas de concevoir une politique énergétique dans l'indépendance voulue. Le moratoire s'impose aujourd'hui plus que jamais.

COURRIER

Quelle démocratie ?

Il y a un mois, j'adressais dans la presse locale et régionale une lettre ouverte à la direction de la Gips-Union, à Zurich. Je lui demandais si cette société ne renonçait pas à son intention de mettre ses terrains de Bex à disposition pour la construction de galeries d'exploration en vue du stockage de déchets radioactifs, conformément à la volonté de la population ainsi que des autorités communales et cantonales. Pas de réponse. Pas même un accusé de réception.

On peut en conclure que tel n'est pas le cas et que la direction de Zurich accepte de prêter la main à un projet dont la réalisation pourrait mettre en question l'exploitation même de sa carrière de Bex, tant il est vrai que l'emploi d'explosifs n'est pas un gage de sécurité pour un stockage prolongé de matière dangereuses.

Solidarité oblige ! Mais de qui la direction de Zurich se sent-elle solidaire ? De ses partenaires

● SUITE ET FIN AU VERSO

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 427 3 novembre 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliland

427

Quelle démocratie? (suite et fin)

commerciaux, de ses fournisseurs d'énergie, de ses bailleurs de fonds. Face à la grande industrie et à la haute finance helvétique, l'opinion publique et politique n'a guère de poids. Le refus de dialoguer, le peu de cas que l'on fait d'une partie de l'opinion publique du pays est d'autant plus significatif que nous sommes, comme les autres, directement ou indirectement, en tant que propriétaires ou locataires, les clients sans lesquels la Gips-Union ne saurait vivre.

Cette attitude n'est pas nouvelle. C'est celle de beaucoup d'autres entreprises, pour lesquelles leurs propres intérêts sont confondus avec le bien de la nation. C'est cette logique, ou cet illogisme, qui permet de solliciter hier les subsides de la Confédération pour la construction du réacteur expérimental de Lucens, mais de s'opposer aujourd'hui à la clause du besoin proposée par le Conseil fédéral pour la construction de nouvelles centrales nucléaires. C'est celle des milieux bancaires qui s'opposent à un droit de regard de la Confédération dans leurs coffres et dans leurs comptes, mais qui après Chiasso et sous la menace d'une initiative populaire, déclarent vouloir prendre eux-mêmes leurs propres mesures de contrôle interne afin d'éviter ce qu'ils nomment un « accident de parcours ». Mieux vaut perdre 300 millions et conserver une liberté d'action qui rapporte bien davantage !

C'est la politique de ceux qui se servent de l'Etat, au lieu de se mettre au service des hommes.

Je suis conscient que mes paroles pèsent peu, face aux millions de l'économie, face au droit d'un propriétaire de disposer de son sol. Pourtant je crois à la démocratie, à la force de l'opinion publique qui, un jour ou l'autre, à force de scandales financiers, de refus de dialoguer, de dérobades devant la participation, finira par comprendre que la politique mérite mieux que d'être asservie à une économie débridée, dont les éclaboussures trahissent bien le mal qui la ronge.

Henri Desarzens

CONTROVERSE SUR LE REVENU DES MÉDECINS. — II

L'ère des palliatifs est révolue

La controverse sur les revenus des médecins (voir DP 426 : l'estimation des spécialistes Gygi et Henny face à celle de la Fédération des médecins suisses) doit agir comme un révélateur : c'est en fait un aspect fondamental de l'organisation de la médecine et du secteur de santé publique qui est ici mis à jour. Pierre Gilliland poursuit sa démonstration (publiée en allemand dans le bulletin de l'UDC), déchiffrant la démonstration des médecins.

L'étude de la Fédération des médecins suisses (FMH) signale que certaines dépenses, figurant sous la rubrique « médecins », ne leur sont en fait pas attribuables; ce qui est exact. Cependant, l'expertise prend en compte les revenus de la seule pratique privée des médecins hospitaliers ayant une clientèle personnelle, mais non pas les revenus qui proviennent de leur fonction hospitalière et qui figurent dans la rubrique « hospitalisation ».

Par ailleurs, les notifications fiscales représentent à n'en pas douter le minimum des revenus : il est rare que l'on déclare au fisc plus qu'on ne gagne; et ce n'est pas faire injure aux médecins que de penser qu'ils ne sont pas différents, sur ce point, des autres contribuables; aussi, titrer un article dans le bulletin des médecins : « Les médecins gagnent un tiers de milliard de moins que supposé », masque la réalité. Si l'on ne peut tenir compte de la sous-estimation fiscale, on pourrait évaluer la part des revenus classée sous la rubrique « hospitalisation ».

De plus, la moyenne arithmétique de Fr. 147 000 inclut les gains des médecins de plus de 65 ans. L'inclusion de la catégorie âgée abaisse la moyenne. Ce n'est pas un procédé admissible du moment que l'étude FMH fait référence aux

revenus des travailleurs et des employés pour comparer leur évolution. En fait, le revenu net des médecins libres praticiens de moins de 65 ans est de Fr. 161 000.— en 1975. Cela ne modifie pas le fond, mais éclaire la manière de présenter les données !

En outre, dans cette expertise, les charges et les frais généraux sont supérieurs à la moitié du revenu brut, qui se monte ainsi à environ Fr. 310 000.—. Ce qui rapproche le montant FMH de l'estimation Gygi-Henny (1/3 Fr. 340 000.—). En tout cas, cela pose des questions sur l'ampleur et les raisons de frais généraux aussi considérables (luxe et surdotations d'équipements qu'il faut bien amortir ? Multiplication d'analyses inférant des frais, etc...).

Enfin, le service d'informations médicales croit que l'étude est susceptible de créer une « grande surprise », montrant que les revenus des médecins sont convenables. Or, d'aucuns seront surpris, eux, d'un montant aussi élevé...

Un droit incontesté, mais...

La responsabilité individuelle des médecins est grande, les difficultés de la pratique évidentes. Le droit à une rémunération convenable ne leur est pas contesté. Deux points cependant :

— Les médecins bénéficient de sécurité; la population étant assurée en presque totalité, les caisses maladie leur offrent de ce fait, par convention, une garantie de ressources. Or, la plupart des médecins voudraient bénéficier en plus de tous les avantages économiques de l'indépendance professionnelle !

— Les arguments pour justifier ce revenu moyen ne résistent pas à l'examen. Les médecins ont eu la chance de bénéficier d'une longue et coûteuse formation, payée par l'ensemble des contribuables. Devraient-ils « rentabiliser », grâce aux assurances sociales, ce qui est un avantage initial ? Et quand un article du bulletin des médecins signale que ceux-ci doivent payer leur prévoyance vieillesse et leurs vacances (sic !), l'on sourit ! Sont-ils les seuls ?

Il faut cesser de mythifier le rôle des médecins bienfaiteurs de l'humanité pour légitimer des privilèges économiques. Les agriculteurs eux aussi jouent un rôle essentiel pour assurer des besoins vitaux de la population; s'ils tenaient un langage analogue à celui de certains médecins, que ne leur reprocherait-on pas !

Selon les chiffres FMH, le revenu net par médecin passe en moyenne de Fr. 110 700.— à Fr. 147 400.— de 1971 à 1975, soit en l'espace de quatre ans. L'accroissement est de 33 %. L'indice des prix, lui, a augmenté de 36½% (l'expertise se fonde sur 1974, c'est nous qui ajustons). Comme la part des frais généraux s'élève de 49,5 % à 51,5 %, de 1971 à 1975, cela abaisse (artificiellement ?) l'évolution du revenu net par rapport au revenu brut ! Quels arguments justifient cette proportion croissante de frais ?

En tout cas, il est abusif d'écrire que : « L'augmentation des revenus médicaux est non seulement moindre que celle des prix à la consommation, mais elle est — considérablement — inférieure à l'évolution générale des salaires ». Utiliser l'indice du « panier de la ménagère » pour comparer des revenus aussi divergents, relève soit de l'ignorance, soit de l'artifice intellectuel. Cette présentation des faits est choquante, surtout en période de difficultés économiques et d'amputations des subventions fédérales à l'AVS et à l'assurance maladie. C'est se moquer de ceux qui, nombreux, ont perdu leur emploi, c'est faire preuve de mépris à l'égard des « gagne-petit ».

Une remarque encore : la différence nominale du revenu moyen des médecins de 1971 à 1975 est presque de Fr. 37 000.—; c'est un montant bien supérieur au revenu moyen annuel d'une infirmière...

Un rythme révolu

Un accord se dégage en Suisse. Il ne sera plus possible dorénavant de laisser croître les dépenses de santé au même rythme que ces précédentes années. Peut-on dès lors estimer normal que le revenu moyen des médecins (qui a progressé de

7 % l'an de 1971 à 1975) continue d'augmenter au même rythme que l'indice des prix à la consommation ou l'indice de l'évolution générale des salaires ? Le nombre de médecins « libres praticiens » s'est élevé de 11 % de 1971 à 1975. Si le revenu a crû de 33 % par médecin, l'ensemble des revenus bruts, selon l'estimation FMH, s'est accru de 54 % !

1990 : la somme double !

On dénombre 6250 médecins « libres praticiens » en 1975. Il y en aura environ 11 000 vers 1990. Avec le même revenu moyen qu'en 1975, sur la base FMH, la somme des revenus bruts des médecins praticiens doublerait presque, passant de 1,9 à près de 3½ milliards en 1990. Ce serait 5 milliards en admettant un taux de croissance de 3 % l'an, 7 milliards à 5 % l'an, plus de 9,2 milliards à 7 % l'an, etc...

L'augmentation du nombre des médecins est certaine; les « jeux sont faits » pour les quinze prochaines années. L'évolution ci-dessus fait une démonstration : si le revenu moyen des médecins est lié à l'augmentation de l'indice des prix ou à celui des salaires, la « part du gâteau » attribuable aux revenus bruts des médecins devra considérablement croître. Ne convient-il pas d'envisager l'avenir en postulant que les tranches individuelles seront plus fines ? Et d'abord en agissant auprès du nombre limité de ceux qui abusent manifestement des possibilités de gains qu'offrent indirectement les assurances sociales ?

En guise de conclusion

Les difficultés budgétaires engendrent des contraintes économiques dans le domaine de la santé publique. Jusqu'ici cela s'est traduit par des diminutions de subventions et par des transferts de charges, qui pénalisent au premier chef les malades. Mais ce ne sont point là des économies. Transférer les charges sur les consommateurs potentiels et sur les malades, ce n'est que recourir à des palliatifs; c'est se contenter d'agir sur les symptômes, comme l'a fait la commission de ré-

vision partielle de l'assurance-maladie; son récent rapport n'est qu'un compromis laborieux, qui n'a d'ailleurs recueilli qu'une adhésion limitée et conditionnelle des membres eux-mêmes de la commission. Il manque une base d'accord pour établir en Suisse une politique de santé qui, remontant aux causes, proposerait des aménagements de structure et agirait sur la formation des coûts. Il est vraisemblable que les efforts des cantons vont permettre d'agir au niveau hospitalier. Encore s'agira-t-il d'en juger l'efficacité et l'équité envers les malades et les personnels infirmiers et domestiques. Mais le relais d'accroissement des dépenses risque d'être pris par la pratique médicale privée.

La liberté et les œillères

Dans le fonctionnement actuel du système sanitaire et ses modes de financement, plus il y aura de médecins, plus on risque une multiplication des actes et une surmédicalisation, y compris par extension dans les domaines sociaux.

Opposera-t-on le principe de la liberté du commerce et de l'industrie pour refuser des contrôles, de nouvelles tarifications, ou des modes de rémunération différents ?

L'avenir dira si l'on saura organiser la santé selon la notion de service, ou si la santé est un bien commercialisable. Que l'on ne s'y trompe pas, nous risquons — plusieurs signes sont déjà patents — d'entrer dans l'ère de la « santé marchandise ». Espérons pourtant que les contraintes économiques et le bon sens engageront à des choix, entraîneront des modifications graduelles mais profondes des structures de dispensation des soins et des modes de fonctionnement du système de santé publique. C'est postuler, entre autres, un effort d'éducation sanitaire, visant une responsabilité et une autonomie plus grandes de la personne; c'est prendre en compte les facteurs d'environnement, d'habitat, de conditions de travail, etc... et comprendre que la médecine n'est qu'un des moyens au service de la santé de la population.

Pierre Gilliard

Loi sur les fabriques : cent ans après, les mêmes mots.

C'était au temps où le Parlement n'hésitait pas à prendre nettement ses responsabilités face à la grande industrie et au monde patronal : après l'échec d'une première mouture devant le peuple et les cantons en 1872, le Conseil national par 90 voix contre 15 et le Conseil des Etats par 29 voix contre 12 acceptaient une « loi fédérale sur les fabriques » qui allait faire immédiatement l'objet d'un référendum lancé par les milieux de l'industrie; on connaît le dénouement de cet affrontement mémorable : la toute nouvelle « loi sur les fabriques », inspirée du modèle anglais (et glaronnais) très en avance sur son époque, devait être acceptée de justesse par le peuple suisse réduit à sa population mâle : 181 204 « oui » contre 170 857 « non », les milieux ouvriers n'étant pas, et de loin, tous convaincus du bien-fondé des propositions en cause.

Un enjeu considérable

Que l'on ne s'y trompe pas, cent ans après ! L'enjeu social et économique de cette votation était considérable : la « loi » faisait son entrée dans un domaine presque exclusivement livré jusque là au bon vouloir patronal. Quelques articles du texte, à titre de rappel :

— Art. 4. Le propriétaire de fabrique est tenu d'avertir immédiatement l'autorité locale compétente de tous les cas de lésions graves ou de mort violente survenus dans son établissement. Cette autorité doit procéder d'office à une enquête sur les causes et conséquences de l'accident, et en prévenir le Gouvernement cantonal.

— Art. 9. A moins qu'une convention écrite n'en décide autrement, le contrat intervenu entre le fabricant et l'ouvrier peut prendre fin après un avertissement de quatorze jours au moins, dont chaque partie peut prendre l'initiative le jour de paie ou le samedi (...)

— Art. 11. La durée du travail régulier d'une journée ne doit pas excéder onze heures. Elle est réduite à dix heures la veille des dimanches et des jours fériés. Cette durée du travail doit être comprise entre cinq heures du matin et huit heures du soir pendant les mois de juin, juillet et août, et entre six heures du matin et huit heures du soir pendant le reste de l'année.

— Art. 15. Les femmes ne peuvent en aucun cas être employées au travail de nuit ou du dimanche (...)

— Art. 16. Les enfants au-dessous de quatorze ans révolus ne peuvent être employés au travail dans les fabriques. Pour les enfants depuis le commencement de la quinzième année jusqu'à seize ans révolus, le temps réservé à l'enseignement scolaire et religieux et celui du travail dans la fabrique ne doivent pas, réunis, excéder onze heures. L'enseignement scolaire et religieux ne doit pas être sacrifié au travail dans la fabrique. Il est interdit de faire travailler la nuit ou le dimanche des jeunes gens âgés de moins de dix-huit ans (...)

Si la loi sur les fabriques dans sa version actuelle est toujours largement d'actualité, notamment pour le caractère aléatoire, dans la pratique, des contrôles officiels qu'elle impose, elle fit l'objet lors de la campagne qui précéda le vote de 1877 d'un combat qui dépassa en intensité tout ce que l'on avait vu jusqu'alors avant une consultation populaire.

Renvoyé pour discours dans une auberge

C'est ainsi que la « Tagwacht » rapporte le 20 octobre¹ de cette année-là :

— « A Wald (canton de Zurich), le fabricant Oberholzer, à Sagenrain, a renvoyé un travailleur qui, dans une auberge, a parlé en faveur de la loi sur les fabriques et qui est membre de la société du Grütli ».

¹ Pour ces témoignages et les textes que nous citons, voir l'indispensable ouvrage « Le mouvement ouvrier suisse — Documents de 1800 à nos jours ». Groupe de travail pour l'histoire du mouvement ouvrier, Zurich. Editions Adversaires, Genève 1975.

— « A Urnäsch, Monsieur le pasteur, en charge des âmes de sa paroisse, se pose en agitateur contre la loi sur les fabriques; il a dit à ses communiantes qu'il fallait rejeter la loi, car celle-ci sèmerait les paresseux, les bons à rien et autres filous; lui (le pasteur) avait bien dû travailler aussi, et il n'en était pas mort. Que voilà un berger digne de ses... moutons ».

Le tract patronal

De leur côté, le patronat et les milieux industriels n'y étaient pas allés de main morte. Dans un tract publié notamment dans le « Journal de Genève » (20 octobre 1877), ils précisèrent en ces termes leur position. Nous citons :

« Au lieu de se borner à préserver les enfants contre les excès de travail dans les fabriques et les ouvriers contre les abus des industries dangereuses, comme le permettait la Constitution, l'Assemblée fédérale a outrepassé ses droits et a cédé à cet esprit centralisateur² dont le peuple suisse a souvent combattu l'exagération.

Aussi cette loi soumise à la sanction populaire doit-elle être repoussée comme contraire aux véritables intérêts industriels de la Suisse tout entière.

En effet, elle viole le principe de la liberté indispensable à toutes nos industries.

Contraire au progrès qui tend à rapprocher ouvriers et patrons, elle les divise en deux classes hostiles l'une à l'autre et toutes deux placées hors du droit commun.

Redoutable en raison de l'ambiguïté de la rédaction et de l'arbitraire de son interprétation, elle n'engendrera que chicanes et débats incessants.

Humiliante pour les ouvriers qu'elle juge incapables, non seulement de discuter eux-mêmes de leurs propres intérêts, mais mieux de respecter les bonnes mœurs sans une surveillance légale, elle entravera en outre toute amélioration des salaires en imposant de nouvelles charges aux fabricants, déjà limités par la concurrence étrangère.

² C'est le tract lui-même qui souligne, de même dans les lignes qui suivent.

Directement onéreuse pour tous les intéressés, cette loi l'est également pour tous les citoyens en augmentant encore vos budgets fédéraux, par la création d'une nombreuse et très coûteuse bureaucratie.

Inconstitutionnelle par le droit de visites domiciliaires, et dangereuse par celui d'inquisition qu'elle attribue au pouvoir central et même à ses employés, cette loi affaiblit d'autant plus la nation qu'elle la dépouille de son initiative et de sa liberté d'action.

D'ailleurs les exemples cités par les promoteurs de la loi, sont tous empruntés aux pays monarchiques. Les ouvriers ne sont-ils pas, sous l'empire de ces lois, moins heureux que nous ne le sommes sous le régime de la liberté ? (...)

Cette argumentation, jusque dans les termes utilisés, ne vous rappelle-t-elle rien dans la plus récente actualité ?

DANS LES KIOSQUES

Les deux Luchsinger

Par erreur (DP 425), nous avons attribué le prénom de Fred au rédacteur en chef de « Blick » alors qu'il s'appelle Fridolin; c'est le rédacteur en chef de la « NZZ » qui s'appelle Fred !

La lecture de la brochure « Wer ist wer in Zürich ? » (Qui est quoi à Zurich ?) nous a remis sur le droit chemin... Profitons-en pour comparer les deux biographies des deux Luchsinger !

L'aîné, Fred, celui de la « NZZ » est né à Saint-Gall en 1921. Etudes d'histoire et de littérature allemande aux universités de Zurich et de Bâle. Après l'obtention d'un doctorat il est entré (1949) à la « NZZ »; de 1955 à 1963 il a été correspondant à Bonn et il est rédacteur en chef depuis 1968. Membre de diverses commissions et de la direction du Parti radical du canton de Zurich, il est major des troupes d'aviation.

Fridolin Luchsinger est né, lui, à Schwanden (GL)

en 1939. Pendant trois ans maître secondaire à Bergiin, puis cinq ans rédacteur au tri-hebdomadaire « Sport ». Entré comme rédacteur sportif à « Blick » en 1969, il est rédacteur en chef depuis 1974.

BAGATELLES

« L'Unité », hebdomadaire du Parti socialiste français, annonce la parution d'une nouvelle publication socialiste « La lettre de l'Unité ». Il s'agit d'un « recto-verso » tiré en offset et adressé chaque soir, vers 18 heures, aux agences et aux journaux écrits et audio-visuels. « Elle permet l'expression immédiate du Parti socialiste sur le principal sujet d'actualité et donne des informations sur la vie et les actions du parti (socialiste) ».

* * *

Le « Figaro Dimanche » a publié un article d'Alain Vernay intitulé « Ce que la Suisse a retenu de ses scandales bancaires ». La première phrase est à citer : « La Suisse n'est plus qu'à un scandale de distance d'une réforme profonde de son système d'accueil et de gestion des capitaux étrangers. » Une comparaison intéressante : l'industrie de la finance donne aux banquiers suisses le rôle que détient l'industrie automobile en Allemagne eu égard à la proportion de personnes occupées.

* * *

Les millionnaires zurichois qui ne paient pas d'impôts sur le revenu continuent de préoccuper pas mal de citoyens zurichois qui s'interrogent sur l'objection de conscience fiscale de ceux qui prétendent faire la leçon aux salariés chaque fois que l'occasion s'en présente.

Ne confondons plus, il y a deux Luchsinger à la tête de deux des plus importants quotidiens allemands

— Hansruedi Elmer, correspondant régulier du « Thurgauer AZ » au Grand Conseil thurgovien

pose la question à ses lecteurs : Que voulez-vous lire ? Après avoir relevé que les débats d'une séance durent 180 minutes au cours desquelles on parle sans arrêt, après avoir fait mention des dizaines de pages imprimées remises aux parlementaires et à la presse, il estime qu'il y a tant de choses peu intéressantes qu'il faut faire un choix. Mais le rédacteur choisit-il vraiment ce qui intéresse les lecteurs ? Un journaliste socialiste devrait-il parler exclusivement de l'activité des parlementaires socialistes ou devrait-il rendre attentif à ce qu'ils n'ont pas fait ou ont mal fait ? La question est posée, les lecteurs répondront-ils ?

Dans les coulisses

— L'élection de deux conseillers fédéraux occupe de nombreuses colonnes dans la presse suisse allemande. Une variante est offerte en ce qui concerne le choix des portefeuilles. Alors que nombreux sont ceux qui voient M. Furgler devenir « ministre des affaires étrangères », son parti semble préférer le voir devenir chef du Département de l'économie publique... ce qui ne plairait pas beaucoup à M. Honnegger et aux radicaux.

NOTE DE LECTURE

Les socialistes

Les socialistes français suscitent une nombreuse littérature. Le livre de Thierry Pfister¹ est un excellent documentaire, même si l'auteur se montre très mitterrandiste. La page de garde qui annonce les secrets de famille, les rites, le code et les hommes du premier parti de France... correspond à l'intérieur. Au surplus des dizaines de brèves biographies permettent de s'y retrouver lorsqu'on lit des informations de la presse quotidienne ou hebdomadaire sur la vie socialiste en France. Le livre est utile pour suivre la politique française du prochain semestre et ce n'est pas de la fiction politique, c'est la réalité. **R. B.**

¹ Thierry Pfister : « Les socialistes ». Editions Albin Michel, 1977.

A force de crier au loup...

J'espère vivement que Baader et Raspe ont été assassinés.

... Parce que s'ils n'ont pas été assassinés, cela signifie que

1. dans une prison de « haute sécurité », la mieux gardée, nous dit-on, et la mieux surveillée, on entre comme dans un moulin. Qu'on y fait pénétrer à volonté des armes, des munitions, des explosifs, du matériel de radio, etc. Or nous avons dépensé, nous dépensons, nous allons dépenser des millions, en Suisse, pour construire des prisons semblables — voilà qui du point de vue très terre à terre du contribuable n'est pas encourageant.

Et que (ou que)

2. jusque parmi les gardiens de cette même prison de Stammheim (gardiens dont on peut penser qu'ils ont été comme on dit « triés sur le volet »), les accusés ont trouvé des complices acceptant de leur fournir les armes, munitions, etc. (ou tout au moins fermant les yeux). Or nous dépensons, nous allons dépenser pas mal d'argent pour des gardiens tout pareils, et de nouveau, on ne peut pas dire que l'exemple allemand soit très encourageant.

Ou que (et que)

3. les responsables de la prison, le personnel, ou du moins une partie du personnel, étaient composés de déficients mentaux plus ou moins gravement atteints, ou alors de « lâches » (l'hypothèse a été avancée dans certains journaux !), qui se sont laissé terroriser par les prisonniers et ont consenti, sous la menace, à leur apporter les armes, munitions, explosifs, etc. — dont on se réjouit qu'ils se soient servis pour se supprimer, et non pas pour abattre leurs gardiens et périr dans un holocauste effroyable, dans une « Nibelungenende » terrifiante.

J'espère vivement — sinon autant dire que nous sommes f... !

Et je dois dire aussi la reconnaissance que j'éprouve à cette occasion pour notre camarade, le conseiller fédéral Graber, qui en d'identiques circonstances, n'ayant pu prévenir un détournement, a fait *la seule chose qu'il y avait à faire* (et Dieu sait si cela lui a valu des attaques et des injures, et hier encore, dans un article de l'*Atout*) : tout faire pour sauver les victimes innocentes, si bien que notre pays n'a pas eu sur la conscience de morts à se reprocher. Le camarade Schmidt a préféré l'attitude de la « fermeté » ; on vante le succès qu'il a remporté... Je serais curieux de savoir ce qu'en pense la femme du pilote abattu — outre la haine démesurée et justifiée qu'elle doit éprouver pour les terroristes.

Peut-on du moins espérer que cette fermeté sera « payante » ? C'est l'évidence que non. Les mêmes journaux qui félicitaient Schmidt annoncent comme probable une recrudescence du terrorisme et assurent que la « seconde génération » des terroristes sera pire que la première. Comment s'en étonner ? Les mêmes causes produisant les mêmes effets, et comme personne ne semble s'être interrogé vraiment sur les causes, la violence va probablement continuer.

En attendant, le gouvernement allemand invite la population à la délation (les hommes de mon âge connaissent bien ces méthodes : ce sont celles mêmes du nazisme et du stalinisme) et plus de 100 000 dénonciations (cent mille !) seraient déjà parvenues à la police — autant dire, totalement inutilisables, mais créant une « pagaille » dont on peut craindre qu'elle ne soit irrémédiable. A force en effet de crier au loup...

J. C.

N.B. Dans le carnet de J.C. de DP 426, une erreur de transcription a rendu le calcul des jours de service dus normalement par un soldat difficilement compréhensible. Le total était juste : 49 semaines ; mais il se décomposait en $17 + (8 \times 3) + (4 \times 2)$. Réd.

Les impôts à travers les cantons : des inégalités patentes

Le combat pour l'initiative du Parti socialiste « pour un impôt sur la richesse » est donc lancé depuis quelques jours. Le délai sera court pour faire comprendre la teneur exacte des propositions de la gauche qui visent, « grosso modo », à faire un pas dans la direction d'une meilleure justice fiscale dans notre pays, et cela grâce à trois moyens principaux :

— une harmonisation fiscale formelle et matérielle partielle qui devrait éviter la sous-enchère intercantonale ;

— la non-imposition des revenus nécessaires à la satisfaction des besoins vitaux ;

— l'imposition plus forte des hauts revenus.

On a déjà développé dans ces colonnes (voir DP 423) les enjeux politiques que recouvrent les projets de la gauche, proposés en consultation populaire le même jour que les nouvelles propositions de la Confédération en matière budgétaire. Bornons-nous, dans ce premier article, à fixer quelques points de repère qui permettront de mieux situer l'ampleur des problèmes abordés par l'initiative : c'est mettre le doigt sur un certain nombre d'inégalités¹ !

Tout d'abord les inégalités découlant du lieu de domicile. Elles sont patentes !

Ainsi, par exemple, un contribuable marié, avec deux enfants, commencera à payer des impôts avec un revenu de Fr. 5 000.— à Sion, de Fr. 9 556.— à Fribourg, de Fr. 10 342.— à Genève, de Fr. 13 888.— à Liestal.

¹ Pour une synthèse accessible et bien documentée de la question, voir l'opuscule « Inégalités et fiscalité », édité par la Confédération romande du travail (16, rue des Chaudronniers, 1204 Genève), Bulletin d'information No 23 (oct. 1977) d'où nous reprenons la plupart des informations publiées ci-dessus.

Ainsi, par exemple (voir annexe A, ci-dessous), pour un revenu de Fr. 10 000.— on paiera Fr. 452.— à Uri et Fr. 145.— à Zurich; pour un revenu de Fr. 500 000.—, on paiera Fr. 67 100.— à Uri et Fr. 170 550 à Zurich...

Voyez aussi les inégalités quant aux déductions du revenu en ce qui concerne l'impôt cantonal (pas touchées par l'initiative, mais significatives !):

Canton	Déduction pour deux enfants
Fribourg	2 400.—
Vaud	3 400.—
Neuchâtel	3 000.—
Genève	3 600.—
Zurich	3 600.—
Nidwald	1 600.—
Appenzell Rh. Ext.	1 400.—
Uri	1 000.—

Voyez aussi les inégalités concernant l'impôt sur la fortune: patentes également! Le début de la perception de l'impôt sur la fortune pour un salarié marié avec deux enfants se situe à Fr. 150 001.— à Genève, à Fr. 110 000.— à Liestal, à Fr. 31 000.— à Neuchâtel, à Fr. 20 000.— à Fribourg et Lausanne, à Fr. 1 001.— à Sion et à Fr. 1 000.— à Altdorf...

Voyez encore, dans l'ensemble des recettes, la part que paient les entreprises par rapport à ce que paient les contribuables individuels (impôts cantonaux 1974):

Cantons	Part des personnes physiques (en %)	Part des personnes morales (en %)
Fribourg	88,2	11,8
Vaud	84,7	15,3
Valais	79,5	20,5
Neuchâtel	79,2	20,8
Genève	77,4	22,6
Uri	90,0	10,0
Zoug	74,8	25,2
Bâle-ville	68,7	31,3
Moyenne suisse	78,8	21,2

Certes, cette différence illustre à la fois la force industrielle et bancaire des cantons et les allègements concédés; il n'en reste pas moins que la part qui provient des personnes physiques augmente depuis 1960...

On notera du reste que, d'une ville à l'autre, les impôts totaux (canton, Confédération, commune) sur le bénéfice et le capital pour une S.A. dont le capital et les réserves sont de 1 million de francs varient considérablement:

Chefs-lieux	Pour un bénéfice de Fr. 50 000.—	Pour un bénéfice de Fr. 300 000.—
Fribourg	11 454.—	79 509.—
Lausanne	10 776.—	86 055.—
Sion	12 137.—	92 956.—
Neuchâtel	15 465.—	98 932.—
Genève	10 546.—	97 027.—
Zoug	9 994.—	76 029.—
Berne	15 560.—	100 544.—

On comprendra mieux la portée et l'importance de ces inégalités lorsque l'on se souviendra que dans notre pays, alors même que la moitié des contribuables avaient, en 1971-1972, un revenu imposé de moins de Fr. 20 000.— par an, 403 autres contribuables déclaraient, eux, en moyenne presque deux millions par an.

Deux cas pratiques: à Zurich 1 % des contribuables les plus riches possédaient 46,5 % de la fortune en 1969 (en 1945, ils n'en possédaient encore que 44,3 %!). A Genève, on constate que 8 % des contribuables possèdent 63 % de la fortune imposée (les quelque 2074 millionnaires recensés disposent chacun d'une fortune moyenne imposée supérieure à trois millions de francs...)

D'ores et déjà, il faut souligner que l'initiative du Parti socialiste, qui prévoit en principe de « prendre l'argent où il se trouve », va dans le sens de la correction de ces injustices.

ANNEXE A. CHARGE MOYENNE EN POUR-CENT D'UN REVENU DE TRAVAIL POUR LES IMPOTS COMMUNAUX ET CANTONAUX EN 1976

On notera que ce sont les cantons taxant les bas revenus au-dessus de la moyenne qui taxent le moins les hauts revenus (Uri, Fribourg, Valais)

et qui limitent sensiblement la progressivité de l'impôt dès Fr. 100 000.— (compensation à Uri: les impôts sur la fortune y sont élevés)...

	Pr un revenu de 10 000 Fr.	Pr un revenu de 25 000 Fr.	Pr un revenu de 50 000 Fr.	Pr un revenu de 100 000 Fr.	Pr un revenu de 200 000 Fr.	Pr un revenu de 500 000 Fr.
Uri	4,52 ¹	8,45	11,26 ²	12,94 ²	13,24 ²	13,42 ²
Fribourg	4,39	10,27	15,58	20,00	21,69	22,26
Valais	4,02	10,53	17,96	21,28	21,50	21,63
Vaud	1,89	9,63	14,70	19,90	24,17 ³	25,32
Neuchâtel	3,06	10,93 ¹	17,56	22,94	28,08	28,55
Genève	2,95	10,68	17,90 ¹	23,37	27,15	31,41
Zurich	1,45 ²	6,38 ²	13,69	21,65	29,17 ¹	34,11 ¹
Bâle-Ville	2,65	8,81	17,86	24,74 ¹	25,45	25,63
Ensemble de la Suisse	2,33	8,56	14,95	21,34	25,55	28,33

¹ Canton le plus cher
² Canton le moins cher

³ Moyenne influencée par les variations entre certaines communes

Vivre avec le terrorisme

Enlèvements, chantage, meurtres, le terrorisme politique fait la « une » de l'actualité. Dans l'esprit de ses partisans, il doit éveiller les consciences, mettre à nu la véritable nature de l'Etat, montrer la fragilité des institutions démocratiques. Pourtant force est de constater que le terrorisme est totalement contre-productif; la seule preuve qu'il fournit est l'impuissance de ceux qui le pratiquent à crocher à la réalité sociale. En effet, les moyens mis en œuvre annulent à coup sûr les objectifs visés. Les récents événements en Allemagne le montrent à souhait.

Les « fidèles » de Baader en veulent au pouvoir de l'Etat; leurs cibles — banquiers, industriels, hommes politiques — symbolisent ce pouvoir. Et en fin de compte, c'est le pouvoir de l'Etat qui sort vainqueur de ce choc frontal; sa légitimité s'en trouve renforcée, comme ses moyens d'intervention. Au moins dans le terme prévisible.

Ce qui frappe en définitive dans les péripéties qu'ont fait vivre à l'Allemagne une poignée de terroristes, c'est l'engagement massif de l'Etat, non seulement de sa police, mais encore de son gouvernement. Le pouvoir politique, efficacement épaulé par les moyens d'information, a fait de cette provocation une affaire d'Etat; il en a décuplé l'importance par la signification qu'il lui a attribuée : une question d'honneur, la démocratie en péril, le droit bafoué.

Quel téléspectateur, devant l'image du porte-parole du gouvernement, rendant compte des délibérations de l'état-major de crise, les traits tirés par la fatigue, pouvait encore douter que le pays fût en danger ? Quel citoyen n'a pas admiré le chancelier Schmidt, ce roc dans la tourmente, capable de dénouer les drames les plus terribles ? Selon un récent sondage, deux tiers des Allemands, au cas où ils seraient pris comme otages, préféreraient Schmidt à Kohl (CDU) à la chancellerie... Voilà le nouveau critère de choix des dirigeants politiques !

Si les terroristes ont atteint un but c'est de faire

oublier à tout un peuple les problèmes concrets auxquels il est confronté quotidiennement; avec le même chômage, la même inflation et la même récession, le gouvernement, grâce à quelques dizaines d'otages libérés et une poignée de terroristes disparus, a gagné plusieurs points dans l'échelle de popularité.

Qu'on ne se fasse pas d'illusion sur le « cas particulier » de l'Allemagne; ce qui s'est passé dans ce pays est du pain béni pour ceux qui, en Suisse, rêvent à un Etat de droit fortement protégé, à une société normalisée. Les partisans de la police fédérale de sécurité ne peuvent espérer un contexte plus favorable à leur projet, même si cette police ne contribuera guère à faire disparaître les actes de terrorisme; de même les bien-pensants pourront procéder par amalgame et coller l'étiquette infâmante à tous ceux dont les idées divergent.

A l'autre bout du continent, en Espagne, un pays où le terrorisme donne pourtant de la voix, tout un peuple consacre son énergie à construire une démocratie, probablement bien imparfaite, mais qui porte leur espoir.

La seule question importante que nous posent en définitive les idéologues dérisoires de la violence, c'est de savoir quel projet anime notre société : la lutte contre les injustices, violences larvées et quotidiennes, le développement de la démocratie, choix conscient d'un avenir voulu, ou le repliement craintif dans un Etat policier où, chacun surveillant chacun, nous investirons du pouvoir le plus habile des policiers.

L'image de marque de la gauche vaudoise

Tous les quatre ans, le temps des bilans et des promesses. Fugitive, la littérature déversée dans les boîtes aux lettres à cette enseigne vaut à peine le coup d'œil. Cette année, pourtant, à travers le canton de Vaud, deux « points chauds » méritent au moins quelques instants d'attention supplémentaires : à Yverdon, la gauche (majorité au Conseil

communal et à la municipalité, syndic socialiste) rend des comptes après une législature de « gestion socialiste »; à Lausanne, la gauche (socialistes et « populistes ») espère profiter d'un climat qui lui est favorable pour forcer un changement de majorité.

De quelle façon cette gauche-là se présente-t-elle à l'opinion ? Une même image de marque, une dominante : le souci de rester dans les limites d'un réalisme bien dosé, avec un accent particulier sur l'urbanisme, l'environnement.

Voyez à Yverdon ! Les « Informations yverdonnoises » (case 7, 1400 Yverdon 2), le « journal populaire mensuel » rédigé par le Parti socialiste du lieu, insistent avant tout sur la santé rétablie des finances publiques.

Aussi nette est la démarche des socialistes lausannois en quête d'une nouvelle majorité : leur brochure (« pour le Lausanne de demain respectant celui d'hier ») abandonne délibérément le ton pamphlétaire jusque-là de rigueur dans ce genre d'exercice et se présente comme un véritable « programme de gouvernement ». Ont été ainsi gommées toutes les promesses qui ne paraissaient pas réalisables à court et à moyen terme. D'où un dialogue avec les électeurs et les électrices qui acquiert une consistance nouvelle. Le pari est à noter.

A travers les propositions socialistes réparties sur trois axes principaux, l'urbanisme, l'école et la « défense des aînés », à noter surtout une volonté de revenir dans les quartiers de la ville pour organiser la vie des habitants à partir de leur domicile (on s'efforcera de construire des logements au centre, pour couper court à l'exode dans la périphérie) : et cette décentralisation va de la création de sous-commissions scolaires de quartiers, à l'organisation d'« unités pour personnes âgées » qui permettraient de garder les aînés dans la cité au lieu de les « parquer » dans les hauts de Vevey-Montreux, en passant par l'ouverture des bâtiments scolaires à l'animation culturelle ou l'information systématique — sur place — des habitants des projets de constructions publiques.